

# SILABE retrouve son agrément !

5 avril 2024



**« Le 4 avril 2024, la Préfecture du Bas-Rhin a adopté une nouvelle décision qui permet à SILABE de reprendre la totalité de ses activités. »**

Dans le cadre d'une consultation du public inscrite à l'article L 123-19-2 du code de l'environnement, SILABE a mis en ligne l'ensemble du dossier de demande d'agrément, accompagné de documents de présentation des activités scientifiques de la plateforme et des éléments de gestion de son impact environnemental.

Au travers de cet exercice, SILABE démontre clairement sa volonté d'être transparent et d'associer le public à cette procédure. La réattribution de l'agrément témoigne également de son engagement continu envers une recherche scientifique responsable et le respect des normes éthiques et environnementales. »

*Pascal Ancé - Directeur de la plateforme SILABE*